

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 novembre 2021

Membres présents : M.DAVID, Mme BOSCHER, M.JONVEL, M.COSTARD, M. LE MOAL, Mme GUÉRIN, Mme LEHERISSEY, Mme LECOURT, M. LEJART, M.JABRAUD, Mme BELLANGER, M.JAMES, M. TUAL, Mme GAUDIN, Mme COUSIN, M. L'HERMENIER, Mme LEMERLE-PERCEVAULT, Mme HOUZE, Mme DEMIRASAL, Mme JACQ, Mme HERVE-MENARD, M. DUVAL, Mme TRAVERS-LE ROUX, M.RAULT.

Membres absents excusés : M.PRIGENT, M.BOURRY, Mme DENIEL, M. BALAN, M. ROUILLE, Mme BRIEUC, Mme BAUDET, Mme VALLET, Mme GOUAULT-CARIOT, Mme CADIEU, M. SAUVAGE, Mme MERIAN.

Ordre du jour :

1. Domaine administratif

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2021.

2. Vie scolaire et pédagogique

3. Domaine financier

- 3.1. Budget voyage en Espagne (vote)
- 3.2. Budget voyage en Italie (vote)
- 3.3. Budget voyage en Irlande (vote)
- 3.4. Budget voyage à Paris (vote)
- 3.5. Modification charte des voyages (vote)
- 3.6. Tarifs ventes atelier SEGPA (vote)
- 3.7. Budget 2022 (vote)
- 3.8. Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour signer les contrats, conventions au titre de l'année 2022 (vote)

4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h50.

21 membres sont présents.

I. Domaine administratif

L'Ordre du Jour est adopté. Mme DEMIRASAL est secrétaire de séance.

Le PV du CA précédent est adopté.

Arrivée de Mme GAUDIN

Les futures dates du CA sont communiquées : mardi 1^{er} février 2022 pour la DGH et lundi 14 mars 2022 pour le COFI.

Arrivée de Mme JACQ

Deux points supplémentaires sont ajoutés au domaine financier, la dotation complémentaire du fonds social et la modification de la répartition des crédits globalisés.

Le Principal s'excuse pour l'envoi tardif du compte-rendu du CA précédent.

II. Vie scolaire et pédagogique

Le Principal indique que le CESC s'est réuni et a déjà programmé des actions comme le « Café-Parents » qui s'est déroulé la semaine précédente avec 22 parents, échanges très intéressants, très constructif. D'autres actions sont à venir comme la Nuit des Ecrans, ou une thématique sur la sexualité.

Arrivée de Mme TRAVERS-LE ROUX

III. Domaine financier

Voyage en Espagne

DELIBERATION n°15

Le Gestionnaire précise qu'il y aura un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer la part accompagnateurs. Il précise également que sans l'aide financière très importante de l'ASEC, les voyages ne pourraient pas avoir lieu.

Voyage en Italie

DELIBERATION n°20

Voyage en Irlande

DELIBERATION n°16

Voyage à Paris

DELIBERATION n°17

Un parent demande si le passe sanitaire sera exigé.

Le Principal répond par l'affirmative, les parents s'engagent fortement à respecter les règles sanitaires en signant les documents d'inscription. Tous les voyages ont lieu la même semaine.

Modification de la Charte des Voyages Scolaires

Cette modification est nécessaire pour s'adapter à la situation sanitaire.

DELIBERATION n°19

Tarif objets confectionnés par la SEGPA

DELIBERATION n°14

Dotation complémentaire Fonds Social Collégien

Le collège a bénéficié d'une dotation complémentaire de 2185 euros affectée sur le Fonds Social Collégien. Le Gestionnaire indique qu'il y aura environ 4000 euros disponibles pour aider les familles jusqu'en juin 2022. Il indique également que la dotation est en baisse de 2000 euros par rapport à l'an dernier et qu'il faudra de ce fait être vigilant sur l'utilisation de ces crédits.

DELIBERATION n°22

Modification de la ventilation des crédits pédagogiques globalisés

Le collège a dû acheter 50 carnets de liaison supplémentaire pour un montant total de 207,48 euros. Il est proposé d'affecter cette somme depuis la ligne budgétaire « manuels scolaires » à la ligne « carnets de liaison ».

DELIBERATION n°18

Budget 2022

Le Gestionnaire rappelle les grands principes de l'élaboration d'un budget :

- Universalité
- Annualité
- Equilibre
- Unité
- Sincérité

-Spécialité

Le budget est élaboré en 5 services ALO-AP-VE-SBN-SRH.

Le budget est la traduction chiffrée des orientations stratégiques sur un exercice. Il répond également à la nécessaire prise en compte des objectifs fixés par l'autorité académique tout en facilitant l'échange d'informations avec la collectivité de rattachement.

Le budget constitue une composante majeure du pilotage de l'établissement.

Ce qui n'est pas dépensé sur l'année budgétaire retombe dans les fonds de réserve.

Remarques sur les documents présentés : la dotation de fonctionnement 2022 s'élève à 61 095,00 euros.

-53,87% sur la ligne « ALO »

-2,37% sur la ligne « VE »

-43,76% sur la ligne « AP »

Au SRH, création d'une ligne « SRH BIO » afin de suivre les recommandations de la loi Egalim.

Bourses (remboursées au centime près par l'Etat)

Le service VE regroupe tout ce qui peut améliorer la vie de l'élève (aides sociales, infirmerie, mieux vivre au collège etc.)

Au service ALO, dépenses d'entretien, téléphone, affranchissement, fournitures etc.

Le service AP regroupe toutes les dépenses pédagogiques, les sorties, la piscine, les voyages etc.

Le budget est en déséquilibre de 7062,88 euros qui correspondent à la part accompagnateurs des voyages qui sera prélevée sur le FDR. Un prélèvement de 5000 euros a été effectué pour couvrir les dépenses liées au protocole sanitaire.

Le Gestionnaire présente ensuite la capacité de prélèvement et indique que le collège a l'équivalent de 51 jours de fonctionnement. Un parent demande si ce nombre est correct, le Gestionnaire répond qu'il faut être à plus de 35 jours donc c'est bien. Pour 2022 le collège sera environ à 70 jours. Il met l'accent également sur le fait qu'il a fallu acheter sur les fonds propres de l'établissement tout le matériel nécessaire à la mise en place du protocole sanitaire (gel, désinfectant etc.) pour laquelle aucune subvention n'a été versée à l'établissement.

Le Principal indique que le coût des accompagnateurs voyages et ces achats « covid » pèsent beaucoup sur le budget de l'établissement. La part accompagnateurs pose question sur le devenir des voyages, beaucoup d'EPLE arrêtent d'en organiser. Au collège, l'accent est mis sur la nécessaire mobilité des élèves, l'offre de parcours éducatifs de qualité. On ne thésaurise pas, on dépense et dans ce contexte on essaie de redonner le moral aux élèves.

 **DELIBERATION n°13**

Délégation du CA au chef d'établissement pour signer les contrats et conventions

Le chef d'établissement est autorisé à signer les contrats et conventions sous 3 contraintes :

- sur l'année 2022 (pas de contrat pluri-annuel)
- dans la limite des crédits ouverts au budget
- dans le respect du code des marchés Publics

 **DELIBERATION n°21**

IV. Questions diverses

Question des agents d'entretien du collège quant à l'installation d'un défibrillateur.

Le Gestionnaire indique qu'il est surprenant que la Collectivité n'ait pas doté le collège où pourtant travaillent chaque jour plus de 900 personnes sur le site. Le Département n'a pas répondu à notre courrier. Selon l'article L.123-5 du code de la construction, il appartient au propriétaire de réaliser cet achat, le collège va donc réitérer sa demande. M.RAULT représentant de la Collectivité indique qu'il appuiera notre demande.

Questions des parents d'élèves

✓ La gestion des phénomènes de bousculades dans les escaliers et dans la file de cantine

Le Principal indique qu'une surveillance accrue a été mise en place dans les escaliers, et n'a pas été alerté sur un souci particulier à la cantine notamment parce que les élèves rentrent par classe avec le protocole sanitaire. Le CPE dit qu'il n'a pas remarqué de bousculades au self, le fait de passer par classe permet de reconnaître très rapidement les élèves si besoin.

✓ La procédure actée en cas d'accident d'un enfant (type entorse)

Le CPE indique qu'un élève blessé est reçu par l'infirmière et que s'il ne peut pas revenir en cours les parents sont systématiquement prévenus. La Vie Scolaire téléphone toujours aux parents.

✓ La demande d'une enquête de satisfaction auprès des élèves concernant la restauration

Le Principal indique que dans une démarche d'auto-évaluation il y aura bien une enquête de satisfaction. Le Gestionnaire informe de la tenue d'une commission menus en janvier.

✓ L'inquiétude face aux absences de professeurs non remplacés

Le Principal rappelle qu'une demande de remplacement ne peut être effectuée que si l'arrêt de travail est au-delà de 2 semaines. Au collège il y a eu des difficultés de recrutement en technologie, comme dans tout le département. Cela est rentré dans l'ordre puisqu'un recrutement a été fait et qu'il n'y aura pas de souci dans l'acquisition des compétences. Il y a aussi dans l'année des absences liées aux formations ou à l'accompagnement des sorties scolaires, cependant cela s'équilibre sur l'année pour au final aller au bout des programmes.

✓ **Le retour vers les parents volontaires qui souhaitent participer aux conseils de classe**

La Principale-adjointe informe qu'un tutoriel Pronote a été envoyé aux parents délégués pour faciliter les échanges. A ce jour 2 classes de 3^e n'ont pas de parents délégués.

Il y a 2 sièges parents dans le conseil de classe, cela relève ensuite de l'organisation interne entre les parents de la classe.

✓ **Demande d'informations sur l'avancement du projet d'aménagement du parking**

La représentante du Département indique qu'un accord a été trouvé entre le Département et Lamballe Terre & Mer. Les travaux débuteront aux vacances de février 2022. Les travaux devraient durer 3 semaines, tout dépend des conditions météo.

✓ **Ouverture du hall le midi en cas de conditions climatiques difficiles**

Le CPE indique que le hall est ouvert s'il pleut ou qu'il fait froid, mais que cela pose dans le même temps des problèmes de surveillance, le hall n'étant pas assez grand pour accueillir tous les élèves.

Un enseignant complète que cela crée de l'énerverment, de l'excitation, il est préférable que les élèves soient au maximum dehors pour éviter l'entassement. Malheureusement le préau est lui aussi trop petit.

Enfin le Principal annonce le nouveau protocole sanitaire dès le 30 novembre, masque obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, ainsi que la grève des assistants d'éducation le 2 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Principal lève la séance à 19h15.

Le Président de séance

Jean-François DAVID



La secrétaire de séance

Isabelle DEMIRASAL

A blue ink signature of Isabelle DEMIRASAL.